

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

Pirenne, Henri : "Rapport du jury à Monsieur le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique. Concours quinquennal d'Histoire nationale (9e période : 1886-1890)", in *Moniteur belge*, 23 août 1891, n°235.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2006/a744326_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

CONCOURS QUINQUENNAL D'HISTOIRE NATIONALE.

(9^e période : 1886-1890.)

RAPPORT DU JURY

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1).

Monsieur le Ministre,

En commençant ce rapport, nous ne pouvons nous dispenser de rappeler tout d'abord les pertes cruelles que l'histoire nationale a éprouvées pendant la période quinquennale, par la mort de M. Théodore Juste et de M. le baron Kervyn de Lettenhove. Tous deux, lauréats des concours quinquennaux, ils avaient su chacun obtenir, par des mérites divers, cette haute distinction. Par ses innombrables publications, le premier a contribué plus que personne à répandre dans le pays le goût et la connaissance de l'histoire nationale. Le second, enlevé à la science pendant le cours de nos délibérations, a fait plus encore. L'histoire du moyen âge comme l'histoire moderne lui sont redevables de travaux dont la réputation a dépassé les frontières de la Belgique : l'édition des Œuvres de Froissart, l'Histoire de Flandre, les Huguenots et les Gueux, l'Histoire de Marie-Stuart. La Commission royale d'histoire, dont il était le président, a eu peu de collaborateurs aussi actifs. Sa mort laisse en suspens la grande collection des Relations diplomatiques entre les Pays-Bas et l'Angleterre, qu'il avait entrepris de publier. Sa verte vieillesse faisait espérer qu'il aurait pu consacrer pendant longtemps encore ses forces au service de la patrie. Mais l'œuvre qu'il a produite est assez considérable pour sauver son nom de l'oubli. Comme Gachard, Kervyn de Lettenhove a sa place marquée au premier rang, dans l'histoire du mouvement intellectuel de notre pays depuis la révolution de 1830.

(1) Le jury était composé de MM. A. Wauters, président ; A. Henne, St. Bormans, L. Gilliodts Van Severen, P. Henrard, Ch. Moeller et H. Pirenne, secrétaire-rapporteur. Conformément à l'usage, on n'a pas mentionné dans le rapport les travaux publiés par ces messieurs pendant la période quinquennale.

La période quinquennale qui vient de s'écouler n'a pas été moins féconde que les précédentes en ouvrages sur l'histoire nationale. La richesse de nos archives, le grand nombre et l'importance de nos sources historiques, la multiplicité et la variété de formes qu'affecte le développement social et politique de nos provinces ne suffisent pas à expliquer cette heureuse fécondité. Un goût très vif pour les études historiques a toujours existé en Belgique où il répond, semble-t-il, à certaines tendances permanentes du caractère national. Chaque année, depuis le rétablissement de notre indépendance, on voit augmenter le nombre de ceux qui se consacrent à l'histoire de la patrie avec amour et avec zèle. Mais ce zèle, pour respectable qu'il soit, ne paraît pas toujours suffisamment éclairé. Trop souvent, la préparation scientifique fait défaut à l'ardeur des travailleurs et nombre d'ouvrages d'histoire restent non avenue pour la science historique. Un enseignement scientifique de l'histoire n'existe d'ailleurs que depuis peu d'années dans nos universités. Dû, à l'origine, à l'intelligente initiative de quelques professeurs, cet enseignement vient d'être officiellement introduit dans les facultés de philosophie et lettres, comme il l'était, depuis quelques années déjà, dans les écoles normales de Liège et de Gand. On est en droit d'attendre beaucoup de cette heureuse innovation. Aussi, dès le début de son rapport, le jury se plaît à constater, comme un symptôme hautement encourageant, l'activité croissante des élèves de nos quatre universités sur le terrain des études historiques. Il n'est peut-être pas exagéré de dire qu'il s'accomplit en cette matière, une véritable renaissance. En tous cas, les travaux de MM. Vander Linden (1) et Huygens (2) à Gand, Dony 3 et Bacha (4 à Liège, Leclère (5), Wodon (6), Vercruyse (7) et Cattier (8) à Bruxelles, de Ridder (9) et Cauchie (10) à Louvain, témoignent d'une activité à la fois variée et féconde et plusieurs d'entre eux semblent être les garants de fructueuses carrières scientifiques.

Si les universités nous montrent les résultats d'une ardeur juvénile, la Commission royale d'histoire nous présente le spectacle d'un labeur ininterrompu et sans défaillances. Le regretté baron Kervyn de Lettenhove

(1) *La révolution démocratique du XIV^e siècle, à Louvain.* Louvain, 1890.

(2) *Sur la valeur historique de la chronique de Gislebert de Mons.* Gand, 1889.

(3) *L'auteur unique des vies des Saints Amat, Romaric, Adelphe et Arnulf.* Liège, 1888. (Dissertations académiques publiées par Godefroid Kurth.)

(4) *Etude biographique sur Eginhard.* Ibid.)

(5) *L'élection du pape Clément V. (Annales de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Bruxelles, 1889.)*

(6) *Bu wergeld des Ripuaires libres chez les Ripuaires.* (Ibid.) — *Le droit de vengeance dans le comté de Namur.* (Ibid. 1890.)

(7) *Etude critique sur la chronique d'Albert d'Aix.* (Ibid. 1890.)

(8) *La guerre privée dans le comté de Hainaut aux XIII^e et XIV^e siècles.* (Ibid. 1890.)

(9) *Les droits de Charles-Quint au duché de Bourgogne.* (Recueil de travaux publiés par les membres de la conférence d'histoire de l'université de Louvain, 1890.)

(10) *La querelle des inestitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai.* (Ibid.)

a continué la publication des textes relatifs aux *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*. M. Ch. Piot a fait paraître les tomes V, VI et VII de la *Correspondance de Granvelle* et l'*Histoire des troubles des Pays-Bas par Renon de France*. M. L. Devillers a publié les tomes III et IV de l'important *Cartulaire des comtes de Hainaut*. Le tome VII de la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés* a paru, ainsi que l'introduction et les Tables de la chronique de Jean d'Outremeuse et de celle de Jean de Stavelot. A côté de ces imposants in-4°, il faut mentionner aussi la publication intéressante de l'*Obituaire de Saint-Jean* (à Gand) due à M. N. de Pauw, et un grand nombre de communications et d'études insérées dans le compte rendu des séances (1).

Nous devons aussi, à divers travailleurs étrangers à la Commission royale d'histoire, plusieurs éditions de documents inédits. Nous citerons parmi les principales : le *Codex diplomaticus Flandræ* de M. le comte T. de Limburg-Stirum, le *Cartulaire de Walcourt* de M. L. Lahaye, le *Cartulaire de l'abbaye du Groenen-Brill* de M. V. Vander Haegen, la *Correspondance du duc d'Anjou* publiée par MM. Diegerick et P.-L. Muller et le recueil formé par M. de Marneffe sous le titre de *Correspondances et actes divers relatifs au Pays de Liège au xvi^e siècle*. Nous ne devons pas oublier non plus de signaler les nombreux inventaires d'archives qui ont paru pendant la période quinquennale. Pour modestes qu'ils soient, ces travaux ont une utilité hors de pair et nous sommes sûrs que peu de livres auront été accueillis par les travailleurs avec plus de reconnaissance que les inventaires dus à MM. V. Vander Haeghen (Gand), Straven (St-Trond) et Devillers (Mons). A côté de ces différents travaux, il faut encore citer en bonne place le *Bulletin des archives d'Anvers*, dont M. Génard poursuit régulièrement la publication.

Les documents historiographiques proprement dits ont été beaucoup moins étudiés que les documents d'archives. La critique des sources, si en faveur en Allemagne, est restée, en effet, jusque dans les derniers temps, assez négligée dans notre pays. Cette situation semble heureusement près de finir. Plusieurs des dissertations académiques signalées plus haut sont les garants d'une évolution en ce sens. D'autre part, les récentes recherches du P. Delhaye sur *Guibert de Gembloux* (2) et la thèse de M. Desilve (3) sur les *Ecoles de Saint-Amand* sont d'excellentes monographies. De son côté, M. J. Demarteau a publié avec soin quelques textes hagiographiques intéressants (4). M. G. Kurth a continué, par une pénétrante étude sur la *Vita Notgeri*, ses recherches sur l'historiographie de

(1) Par MM. Wauters, Piot, Bormans, Gilliodts-Van Severen, Devillers. Vanderkindere, Génard, Kurth, Schoonmeesters, Frederichs, Van den Bussche, etc.

(2) Dans les *Analecta Bollandiana* (1888) et la *Revue des questions historiques* (1889).

(3) *De Schola Elnonensi*. Louvain, 1890.

(4) *Vie la plus ancienne de S. Lambert, écrite par un contemporain*. — *Vie de S. Lambert en français du xiii^e siècle*. — *Vie de S. Théodard*. Liège, 1890.

l'ancien pays de Liège (1). Enfin, l'édition de la *Vita S. Huberti* par le P. De Smet est un modèle d'érudition et de méthode 2. Le savant auteur des *Principes de la critique historique* a prouvé une fois de plus qu'il sait mettre excellentement en pratique les règles qu'il a si bien exposées.

Indispensable à l'éditeur de textes historiques, la méthode ne l'est pas moins quand il s'agit d'utiliser, de combiner et de fondre en un tableau d'ensemble les données des sources. Elle s'élargit alors, se complique et pour ainsi dire s'élève comme le sujet auquel on prétend la faire servir. Infiniment variée dans l'application, elle est une dans son principe. Sans elle, nul ouvrage ne peut se réclamer de la science. C'est en s'inspirant de ces idées que le jury, au moment de passer en revue les principaux travaux historiques parus pendant la période quinquennale a cru ne devoir signaler que ceux qui lui ont semblé satisfaisants, dans une certaine mesure, aux exigences d'une véritable méthode scientifique.

L'histoire locale et provinciale a été l'objet d'un certain nombre d'ouvrages importants. Parmi ceux-ci, se placent en première ligne les études si documentées, si pleines de faits, que M. L. Devillers a consacrées au *Hainaut sous le règne de Maximilien d'Autriche*. Cette savante publication continue la série des ouvrages où M. Devillers a exposé l'état du Hainaut à l'époque de Jacqueline de Bavière et de Marie de Bourgogne. La méthode de l'auteur consiste à laisser en quelque sorte la parole aux documents eux-mêmes. Par là, ses travaux constituent des contributions du plus grand prix à l'histoire de cette brillante dynastie bourguignonne qui a, en réalité, créé notre patrie. L'*Histoire des Pays d'Outre-Meuse* de M. Ch. Rahlenbeeck traite d'un sujet d'intérêt plus restreint, mais évanche très mal connu. Les pays de Rolduc, Dalém et Fauquemont aujourd'hui enlevés en grande partie à la Belgique à laquelle ils ont appartenu pendant si longtemps, mériteraient de trouver chez nous un historien. Le travail de M. Thys sur le *Chapitre de Notre-Dame, à Tongres* et celui de M. Van Spielbeeck, *de Abdij van Tongerlo*, sont deux monographies consciencieuses, mais bien touffues : les auteurs ne font grâce d'aucun détail et les arbres empêchent de voir la forêt. Il faut reconnaître toutefois, que ni en Limbourg, ni en Campine, personne ne pensera à reprocher à ces ouvrages leur surabondance et leur minutie. Bien qu'ils s'adressent exclusivement au grand public et rejettent systématiquement tout appareil d'érudition, nous ne devons pas oublier de mentionner ici les livres de M. Génard, *Anvers à travers les âges*, et de MM. H. et P. Hymans, *Bruxelles à travers les âges*. Tous deux, mais le premier surtout, empruntent à leur riche illustration la plus grande partie de leur intérêt. Les auteurs ont eu soin de faire reproduire le plus grand nombre possible de monuments originaux, gravures, chartes, autographes, etc. On pourrait souhaiter, dans l'ouvrage de M. Génard, un style plus vivant et plus pittoresque. En revanche, il eût été impossible de trouver un plus exact connaisseur de

(1) *Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire*, 1890.

(2) *Acta sanctorum*, Novembre, I.

l'histoire de notre métropole commerciale à l'époque de sa splendeur, au xv^e siècle. La *Geschiedenis van Gent* de M. F. De Potter est inspirée exclusivement de préoccupations locales. Elle ne s'adresse, semble-t-il, qu'aux Gantois de naissance et ne peut guère avoir d'intérêt que pour eux. On doit sans doute applaudir au travail persistant de l'auteur et admirer son amour enthousiaste pour la pucelle de Gand. Mais on ne peut se défendre, en le lisant, d'un certain étonnement. Le Gand qu'il nous montre, c'est le Gand calme et somnolent des périodes espagnole et autrichienne. On cherche dans son livre sans la trouver, l'héroïque et turbulente cité du moyen âge, cette ville européenne dont le nom évoque les figures de Philippe-le-Bel et d'Edouard III, des deux Artevelde, de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire, de Maximilien et de Charles-Quint. Manifestement, M. De Potter a conçu son sujet d'une manière trop étroite. Il a accumulé les détails locaux avec une patience admirable; mais après lui, une véritable histoire de Gand reste encore à faire. *L'Histoire de l'abbaye de Waulsort*, par M. L. Lahaye est, au contraire, tant par le plan que par la méthode, un fort bon travail. On doit regretter, toutefois, que l'auteur n'ait pas eu à sa disposition les ressources que présente une grande bibliothèque. Pour n'avoir pu utiliser parfois que des éditions vieilles, il a commis quelques erreurs dans l'interprétation de textes importants. C'est aussi ce qui explique que sa polémique contre les résultats d'un récent travail allemand sur les origines de monastère, ne soit guère convaincante. Écrit sans aucune prétention, l'ouvrage de M. Gobert sur les *Rues de Liège*, devrait être pris comme exemple par les amateurs que leur goût attire vers l'histoire locale. L'auteur s'est borné à rassembler, sous le nom de chacune des rues de sa ville natale, les mille petits faits que lui ont fournis les archives et la tradition populaire. Il a compris que le rôle de l'erudit local était avant tout de réunir les matériaux qui échappent forcément à l'historien de profession et que, plus son but est modeste, plus ses travaux présentent d'utilité. Espérons que le *Bulletin du Cercle archeologique, littéraire et artistique de Malines*, qui est venu, en 1890, enrichir le nombre des périodiques consacrés à l'histoire provinciale, saura s'inspirer de cette idée.

L'infatigable M. Daris a fait paraître deux nouveaux volumes de son *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*. L'un est consacré au xv^e siècle, le second a pour sujet l'histoire du diocèse depuis ses origines jusqu'au xiii^e siècle. Les défauts comme les mérites de l'ouvrage de M. Daris ont été appréciés à diverses reprises déjà dans les rapports de nos devanciers. Comme eux, nous nous plaisons à rendre hommage au labeur infatigable de l'auteur, à reconnaître tout ce qu'une œuvre comme la sienne suppose de peine et de patience. Il serait difficile d'être plus complet qu'il ne l'a été, d'enfermer dans un livre plus de matériaux qu'il ne l'a fait. Malheureusement, M. Daris semble s'être borné à amener, sur ses robustes épaules, ces matériaux à pied d'œuvre. Il a dédaigné de les équarrir et d'y faire un choix. On dirait que l'énorme travail de compilation qu'il s'est imposé lui a pris tout son temps. La critique joue dans son travail un rôle trop sacrifié. Ce défaut est visible surtout dans le

volume consacré aux origines du diocèse. Les questions multiples et délicates que soulève l'histoire des premiers évêques de Liège n'y sont pas même effleurées : habitué aux travaux d'archives, M. Daris semble mal à l'aise quand il s'attaque à des époques pour lesquelles il s'agit moins de découvrir des sources nouvelles que de fixer la valeur de celles que l'on possède depuis longtemps. Il n'en est pas moins vrai que son livre est une mine très féconde de renseignements : nulle part ailleurs on ne trouvera réunis un aussi grand nombre de faits sur l'histoire du diocèse et de la principauté de Liège.

C'est également l'histoire liégeoise qui forme le sujet des deux mémoires de M. H. Lonchay : *De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au xvi^e siècle* et *La principauté de Liège, la France et les Pays-Bas au xvi^e et au xviii^e siècles*. Tous deux se recommandent par les mêmes qualités de méthode et d'exposition. Nous pouvons, d'ailleurs, nous dispenser d'insister longtemps sur la valeur de ces travaux que l'Académie a jugés dignes d'être couronnés par elle. Le livre de M. A. De Ridder sur *la Cour de Charles V* est une intéressante contribution à l'histoire du xvi^e siècle. M. De Ridder y décrit très habilement la vie journalière du grand empereur. *Les soixante-dix ans d'histoire contemporaine* de Belgique par M. l'abbé S. Balau sont d'une lecture intéressante. Malheureusement, l'auteur semble avoir voulu faire plutôt œuvre de polémiste qu'œuvre d'historien et son livre échappe forcément à notre appréciation.

L'histoire ecclésiastique a fait l'objet de deux travaux remarquables. M. P. Fredericq a publié, avec les élèves de son cours pratique d'histoire nationale à l'université de Gand, le tome 1^{er} d'un *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae*. Ce compact volume de 600 pages renferme 437 documents, bulles de papes, chartes, fragments de chroniques, etc., relatifs à la repression de l'hérésie dans nos contrées, depuis le commencement du xi^e siècle jusqu'en 1520. Ce vaste recueil sera une source indispensable pour tous ceux qui étudieront désormais l'histoire de l'inquisition. Nous montrer, en quelque sorte en action, le fonctionnement de cette institution célèbre, aux diverses périodes de son existence, est la meilleure manière de mettre un terme aux controverses passionnées auxquelles elle n'a cessé de donner lieu. Aussi, les spécialistes ont salué avec reconnaissance l'apparition du livre de M. Fredericq. On peut en dire autant du *Monasticon belge* publié par le R. P. dom Ursmer Berlière. Ce travail est destiné à remplacer, pour notre pays, le *Gallia Christiana* qui ne satisfait plus, depuis longtemps, aux exigences de la critique contemporaine. Il appartenait à un Bénédictin de reviser et de compléter cette grande œuvre de l'erudition de son ordre. Le P. Berlière a su se montrer digne de ses devanciers. Les premiers fascicules de son *Monasticon*, consacrés aux monastères de la province de Namur, sont de tous points excellents.

Le brillant passé artistique de la Belgique explique suffisamment la faveur dont jouissent, dans notre pays, les études relatives à l'histoire de l'art. Le succès des Congrès d'archéologie institués pendant la période quinquennale, est une preuve éclatante de la vitalité et de la popularité de

ces études. En 1886, M. le chanoine Reusens a fait paraître une seconde édition de son *Manuel d'archéologie chrétienne* dont l'éloge n'est plus à faire. M. de Fisenne a continué ses recherches sur l'art mosan et, tout récemment, M. J. Helbig a publié un excellent volume sur *La sculpture au pays de Liège*. Dans *Anvers métropole du commerce et des arts*, M. G. Beetemé a esquissé un tableau intéressant du développement artistique de cette grande cité. Mais nous devons signaler tout particulièrement ici le beau livre de M. Max Rooses : *l'Œuvre de Rubens*. Comme le dit M. Rooses, Rubens n'est pas seulement le plus grand, il est encore le plus fécond des peintres flamands. Bien qu'une bonne partie des tableaux sortis de son atelier aient été faits en collaboration avec ses élèves, c'est son esprit qui les a conçus, sa main qui y a apporté les dernières touches. L'histoire de son œuvre présente donc des difficultés particulières : elle soulève une foule de problèmes ardues qui eussent effrayé un auteur moins versé que M. Rooses dans la connaissance de la peinture flamande et particulièrement de l'école d'Anvers. D'ailleurs, M. Rooses n'a pas voulu écrire sur Rubens un ouvrage définitif. Son livre est, dans la meilleure acception du mot, un catalogue scientifique. On n'y trouve pas même une appréciation générale de l'œuvre et du génie du maître. Il ne consiste qu'en une série de monographies consacrées chacune à un tableau. L'érudition la plus sûre s'allie au sens artistique le plus pénétrant pour faire de ces monographies des modèles du genre et assigner à leur auteur une place de premier rang parmi les meilleurs critiques contemporains. Ajoutons que l'exécution typographique de l'ouvrage et celle des 520 planches en phototypie qui l'enrichissent, font grand honneur à l'éditeur anversoïis M. Maes.

L'histoire des mœurs et l'histoire économique n'ont été représentées pendant la période quinquennale que par quelques travaux de détail. Nous citerons parmi ceux-ci les recherches de M. Geudens sur *l'Hôpital de Saint-Julien et les asiles à Anvers*, celles de M. Hagemans sur *la Vie d'un seigneur châtelain au moyen âge* et celle de M. G. Crutzen sur *Les principaux défauts du système corporatif dans les Pays-Bas* (1). Il importe de mentionner également ici les piquantes causeries de M. J. Demarteau sur *Le Flamand dans l'ancienne principauté de Liège* et sur *Le Wallon, son histoire et sa littérature*.

Peu de sujets d'étude sont aussi attachants que l'histoire de nos institutions nationales. Villes, territoires, Etats, se sont développés chez nous, au moyen âge, avec une vigueur, une richesse de formes, dont il n'y a peut-être pas d'exemple ailleurs. Pourtant, les recherches sur l'histoire du droit et l'histoire constitutionnelle ne semblent pas encore jouir en Belgique d'une faveur bien marquée. L'inscription au programme des universités de cours d'histoire des institutions permet heureusement de prévoir la fin de cet état de choses. Il serait grand temps, en effet, que l'on vît se multiplier le nombre des monographies semblables à l'étude consciencieuse de M. Hosday sur *Le Statut du Mont ou Hoop d'Hazebrouck*

(1) *Revue de l'instruction publique*, 1886-1887.

ou à l'intéressante dissertation de M. J. Frederichs 1 sur *Le grand conseil des ducs de Bourgogne* 2.

Le défaut le plus saillant des productions nationales relatives à l'histoire constitutionnelle consiste en général dans l'ignorance qui s'y manifeste trop souvent, à l'égard des résultats obtenus par l'érudition étrangère. Quel que soit le zèle qu'on déploie, il est impossible d'arriver à des résultats satisfaisants, si l'on n'a à sa disposition que des ouvrages vieilliss et depuis longtemps dépassés. N'a-t-on pas pu reprocher au savant Pouillet lui-même, de n'avoir pas toujours été suffisamment accourant des découvertes de l'érudition allemande, dans son histoire des origines des institutions dans les anciens Pays-Bas? C'est donc avec une joie très vive que le jury a salué l'apparition de *l'Introduction à l'histoire des institutions de la Belgique au moyen âge jusqu'au traité de Verdun*, par M. L. Vanderkindere. Après quelques chapitres d'introduction consacrés à la période antérieure à César, M. Vanderkindere expose en détail les institutions de la Belgique romaine. Il retrace ensuite l'établissement des Germains dans nos contrées, puis expose l'organisation et la constitution de l'empire franc. Comme il était naturel, c'est l'étude de ces dernières qui occupe la plus grande partie de son livre. La compétence de M. Vanderkindere en matière d'histoire constitutionnelle est trop connue pour qu'il soit utile d'y insister. En se consacrant à l'étude du haut moyen âge, le brillant historien des Artevelde est resté égal à lui-même. C'est le plus bel éloge que l'on puisse lui décerner. Son dernier ouvrage diffère toutefois profondément de celui dont nous venons de rappeler le titre. Autant l'auteur a excellé dans celui-ci à grouper, en un vaste tableau, les mille traits épars en lesquels revit la Flandre du moyen âge, autant il a su, cette fois, être précis et méthodique. Il a abandonné la synthèse pour l'analyse et il s'est trouvé également à l'aise dans toutes deux. On peut citer son livre à côté des meilleurs manuels d'histoire des institutions, parus pendant les dernières années à l'étranger. Sûreté de l'information, précision de la méthode, richesse de la bibliographie, il réunit toutes les qualités qu'on peut souhaiter; il rendra tous les services qu'on peut en attendre. Il n'existe pas actuellement, en langue française, de manuel aussi complet et aussi exact sur les institutions franques. Mais à ces éloges, que le jury est heureux de donner à l'œuvre du savant professeur de Bruxelles, se joint une restriction. Excellent comme manuel des institutions de la Gaule avant et pendant la période franque, le livre de M. Vanderkindere ne tient pas complètement les promesses de son titre. La Belgique y est comme étouffée par des organismes politiques plus vastes qu'elle : elle n'apparaît pas. Nous reconnaissons volontiers qu'il n'existe pas d'histoire de Belgique avant le traité de Verdun et que notre pays, se confondant d'abord avec quelques provinces romaines puis avec quelques *pagi* francs, il est impossible d'écrire l'histoire de ses institutions indépendamment de celles de l'empire romain et de l'empire franc

(1) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1890.

(2) Il faut ajouter que plusieurs des dissertations académiques signalées plus haut sont consacrées à des questions d'histoire du droit et d'histoire constitutionnelle.

dont il fait partie. Toutefois, pour mériter le titre d'introduction à l'histoire des institutions de la Belgique, le livre de M. Vanderkindere ne devait-il pas rassembler soigneusement *tous* les détails propres à notre pays, à cette époque où il est encore dans le devenir? Ne fallait-il pas discuter avec soin *toutes* les questions qui se rattachent plus spécialement à nos contrées? C'est ainsi, par exemple, qu'on voudrait trouver sur l'origine de la *Lex Thuringorum*, rédigée en Campine d'après certains érudits, mieux que les dix lignes que lui consacre l'auteur. C'est ainsi encore que l'on s'attendrait à trouver, sur l'introduction du christianisme dans les Pays-Bas, une bibliographie plus complète et des renseignements, plus abondants que ceux qui nous sont offerts. Si M. Vanderkindere est admirablement au courant des travaux de l'érudition étrangère, il semble l'être moins pour ce qui regarde celle de son pays. Il était possible, pensons-nous, de donner aux particularités constitutionnelles de la Belgique au haut moyen âge, plus de relief qu'il ne l'a fait. L'étranger qui ouvrira ce livre, comptant y trouver rassemblé tout ce qui, antérieurement au x^e siècle, appartient spécialement aux Pays-Bas, sera bien souvent déçu. Ajoutons que nous sommes tentés de trouver que M. Vanderkindere s'est trop défie de lui-même. Il n'a pas voulu émettre d'idées personnelles : il s'est borné à exposer les derniers résultats de la science, à marquer les positions acquises, les questions controversées. Il ne nous en voudra pas si nous avouons que nous eussions désiré le voir intervenir plus directement dans le débat, sûrs qu'il l'eût fait avec autorité et avec compétence.

Ce sont des mérites d'un tout autre genre que possède le *Cours d'histoire nationale* de M^{sr} Namèche. Ce grand ouvrage est aujourd'hui bien près d'être achevé. Les cinq années qui viennent de s'écouler en ont vu paraître dix volumes nouveaux qui conduisent le lecteur jusqu'à la fin de la période autrichienne. M^{sr} Namèche est resté fidèle à la méthode qu'il a adoptée dès le commencement de son œuvre. L'histoire, telle qu'il la conçoit, est essentiellement narrative. À travers le cours des siècles, le récit se développe d'une allure lente et régulière, comme une eau calme et abondante. Au moyen âge l'ouvrage de M^{sr} Namèche se serait appelé *Chronicon Belgicum* et aussi bien, l'austère vie de pensée et d'étude de l'auteur dans sa retraite du Parc fait penser à celle de nos grands historiographes, Sigebert de Gembloux ou Jean d'Ypres. Comme eux, M^{sr} Namèche a voulu recueillir, en un vaste ensemble, toutes les connaissances de son temps sur le sujet qu'il a choisi. Il ne se préoccupe pas de trouver du neuf, d'éclaircir les questions controversées : il se contente du rôle de compilateur. Tantôt c'est aux sources qu'il s'adresse, tantôt c'est aux travaux contemporains. Mais, qu'il utilise les uns ou les autres, son procédé reste le même. Il ne cherche pas à étreindre la matière, à la refondre dans un moule nouveau. Comme dans la chronique de Gilles d'Orval, on retrouve dans son livre le style et parfois même le texte des sources auxquelles il a puisé. On dirait qu'il a voulu permettre au lecteur de reconnaître les emprunts qu'il a faits. Il s'est effacé, pour ainsi dire, devant les auteurs auxquels il laisse la parole. Mais, s'il avait dû entreprendre lui-même l'immense travail critique que suppose une histoire de Belgique, M^{sr} Namèche ne fut pas venu à bout

de la tâche qu'il a rêvée dans sa jeunesse et que sa vieillesse aura vu s'achever. Nous ajouterons qu'il n'eût pas doté sa patrie du monument qu'il a voulu élever à la gloire de son passé et devant lequel on ne peut avoir d'autre sentiment que celui de la reconnaissance.

Les sciences auxiliaires de l'histoire ont fourni un riche contingent d'ouvrages remarquables. Si la paléographie et la diplomatique, dont l'enseignement est encore trop récent chez nous, ont été peu étudiées, il n'en est pas de même pour la numismatique. L'activité soutenue de la *Revue de la Numismatique belge*, atteste hautement la faveur dont cette science n'a cessé d'être l'objet. C'est à l'un de ses collaborateurs les plus distingués que nous devons un travail auquel il convient d'accorder une attention toute particulière. La *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances*, par M. le baron de Chestret de Hanefte, laisse en effet bien loin derrière elle, tous les travaux antérieurs sur l'histoire monétaire de la vieille principauté ecclésiastique. Depuis longtemps, le livre de de Renesse était absolument insuffisant. De nombreuses pièces y étaient mal attribuées, les lacunes et les omissions y abondaient. Mais ce n'était pas chose facile que de refaire une histoire complète de la numismatique liégeoise. L'étendue de la tâche à entreprendre, les difficultés qu'elle soulève en si grand nombre, avaient effrayé les travailleurs. Et cependant, les monographies se succédaient rapidement, de nouvelles fouilles mettaient au jour un grand nombre de types nouveaux. La matière s'enrichissant toujours, devenait de plus en plus difficile à dominer. La perspective d'un énorme labeur de classement et de recherches n'a pas effrayé M. de Chestret. De Notger au prince-évêque de Méan, il a tout vu, tout contrôlé, corrigeant les attributions erronées, classant les types, signalant les falsifications. On avait besoin avant tout d'un catalogue scientifique des monnaies liégeoises. Grâce à lui, on le possède aujourd'hui. On serait mal avisé de reprocher à l'auteur de n'avoir pas insisté suffisamment sur le côté historique de son sujet ou de regretter qu'il n'ait pas porté son attention sur les questions économiques si intéressantes, mais si difficiles, qu'il soulève. Il serait injuste aussi de lui reprocher quelques menues erreurs qui lui ont échappé là où il abandonne son propre terrain. M. de Chestret n'a pas prétendu écrire une histoire monétaire de la principauté de Liège : il a compris, d'une manière un peu étroite peut-être, son rôle de numismate. Mais ce qu'il voulait faire, il l'a fait excellemment. Son livre, pourvu de nombreuses planches et de pièces justificatives bien choisies, sera désormais la base de tous les travaux consacrés à l'histoire monétaire du pays de Liège.

Plus encore que la numismatique, la bibliographie a réalisé de grands progrès pendant la période quinquennale. Nous citerons parmi les travaux les plus importants en cette matière : la *Bibliographie namuroise*, de M. Doyen, l'*Histoire littéraire des Frères mineurs de l'observance de saint François, en Belgique*, par le R. P. Dirks, et la *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, par MM. Francotte, Lahaye et De Potter, dont la publication semble malheureusement interrompue. Mais, quel que soit le mérite de ces travaux, ils sont écrasés par le voisinage de la *Bibliotheca Belgica*, de MM. F. Vander Haeghen, Arnold et Vanden Berghe.

Depuis 1881, les jurys des concours quinquennaux d'histoire nationale ont payé à la *Bibliotheca Belgica* le tribut d'éloges auquel elle a droit. A l'étranger, la critique a salué de louanges sans réserves l'apparition et les progrès de cette œuvre gigantesque. On avait pu croire, au début, que le plan tracé par M. Vander Haeghen était trop vaste, que jamais ses forces et celles de ses collaborateurs ne suffiraient à la besogne écrasante qu'ils s'étaient imposée. Dans l'idée de son auteur, la *Bibliotheca Belgica* doit comprendre, en effet, la description de tous les livres imprimés dans les Pays-Bas au xv^e et au xvi^e siècles et des principaux ouvrages y imprimés depuis 1600 jusqu'à l'époque actuelle, la description de tous les livres écrits par des Belges et des Hollandais ainsi que des ouvrages concernant les Pays-Bas publiés à l'étranger; enfin la bibliographie des imprimeurs néerlandais établis à l'étranger. A la description matérielle succèdent des détails sur l'objet et le contenu de l'ouvrage, sur la vie de l'auteur, sur les circonstances de la publication, sur les textes analogues qui nous sont parvenus à l'état de copies ou d'éditions, sur l'emploi qu'on a fait du livre et, pour peu qu'il s'agisse de raretés, sur le mérite et la valeur vénale des exemplaires qui ont été signalés. Hâtons-nous de dire que non seulement ces promesses ont été tenues, mais encore que les auteurs poursuivent leur entreprise avec une régularité et une rapidité réellement stupéfiante. Depuis une douzaine d'années, plus de cent livraisons, chacune d'une centaine de pages, ont paru. Qu'elles se rapportent à des historiens, à des jurisconsultes, à des philologues, à des médecins, à des mathématiciens, les notices, brèves ou étendues, sont toujours également précises, également puisées aux meilleures sources. Il sera impossible d'écrire l'histoire du mouvement intellectuel dans les Pays-Bas depuis le xv^e siècle, sans avoir à s'adresser continuellement à la *Bibliotheca Belgica*. Nous dirions volontiers que ce gigantesque ouvrage rendra, dans notre pays, pour l'époque qui commence avec la Renaissance, des services analogues à ceux que rend, pour le moyen âge, l'histoire littéraire de la France. En avançant, les auteurs semblent vouloir se surpasser. Ce ne sont plus de simples notices, ce sont de véritables ouvrages qu'ils ont consacrés à Juste-Lipse et aux martyrologes protestants. On reste confondu devant la somme de patience et d'érudition que supposent ces travaux. Rien n'a échappé aux investigations de leurs auteurs. Toutes les bibliothèques de l'Europe ont été mises par eux à contribution. La critique à laquelle ils ont soumis les martyrologes protestants est un véritable chef-d'œuvre de sagacité. On peut affirmer qu'il n'a existé et qu'il n'existe actuellement nulle part d'ouvrage bibliographique qui approche autant de la perfection que la *Bibliotheca Belgica*. Quand on pense que des livres qu'elle laisse aussi loin derrière elle que ceux de Paquot, de Foppens, de Miraeus, de Valère André, rendent encore tous les jours des services, on apprécie pleinement l'importance de ce beau travail. Si la *Bibliotheca Belgica* ne peut être connue ni appréciée du grand public, elle est dès aujourd'hui célèbre dans le monde savant et le jury a été heureux de ratifier, en décrétant à la majorité des voix, le prix quinquennal d'histoire nationale à ses auteurs, l'éloge enthousiaste qu'en faisait dernièrement M. Léopold Delisle : « Tôt ou tard, disait l'éminent

directeur de la Bibliothèque Nationale de Paris, pour le plus grand honneur de la Belgique et aux applaudissements du monde entier, on verra s'achever le magnifique monument dont M. Vander Haeghen a conçu le dessein, dont il a réuni les matériaux et dont les morceaux terminés forment dès maintenant un ensemble imposant et harmonieux. »

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'hommage de nos sentiments respectueux.

Le secrétaire-rapporteur,
H. PIRENNE.

Le président,
ALPHONSE WAUTERS.

Les membres du jury :

ST. BORMANS, A. HENNE, CH. MOELLER, L. GILLIODTS VAN SEVEREN,
P. HENRARD.



Règles d'utilisation des copies numériques d'œuvres littéraires, réalisées par les bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Bibliothèques de l'ULB, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des bibliothèques et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes [protection](#), [utilisation](#) et [reproduction](#).

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire. Les œuvres littéraires numérisées par les Bibliothèques de l'ULB appartiennent majoritairement au domaine public.

Pour les œuvres soumises aux droits d'auteur, les Bibliothèques auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayants droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les bibliothèques de l'ULB déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les bibliothèques de l'ULB ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les bibliothèques de l'ULB encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les bibliothèques de l'ULB mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'utilisateur se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux bibliothèques de l'ULB un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.

Exemplaire à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les [utilisations autorisées](#) mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux bibliothèques de l'ULB dans les documents numérisés est interdite.